



Rapport sur la **lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement**

EXERCICE 2026

À propos de ce rapport

Ce rapport est produit par Tecsys Inc. (avec ses filiales, « Tecsys » ou la « Société » ou « notre » ou « nous ») pour l'exercice financier se terminant le 30 avril 2026 (la « période de déclaration »), et présente les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à toute étape de la production de biens, au Canada ou ailleurs, ou de l'importation de biens au Canada par la Société.

Mesures visant à prévenir et à réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Tecsys s'engage à mener ses activités de manière éthique et légale et estime que les droits de la personne doivent être respectés tout au long de ses opérations et de ses chaînes d'approvisionnement.

D'une manière générale, Tecsys a pris les mesures suivantes au cours de la période de référence pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement :

- Examen de son code de conduite, en veillant à ce qu'il soit conforme à l'engagement de l'entreprise en faveur de pratiques légales et éthiques.
- Examen de sa politique de dénonciation, en veillant à ce qu'elle prévoie des canaux clairs et accessibles pour signaler toute violation connue ou présumée du code de conduite.

Les détails des points susmentionnés figurent dans le présent rapport.

Structures, activités et chaînes d'approvisionnement

Structure

Tecsys est une société canadienne constituée en 1983 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Son siège social est situé à Montréal, au Québec. Les actions ordinaires de Tecsys sont négociées sous le symbole TCS à la Bourse de Toronto (TSX). Tecsys emploie plus de 680 personnes, la plupart de ses effectifs étant situés au Canada et aux États-Unis. Tecsys compte également des employés au Danemark, en Inde et au Royaume-Uni.

Tecsys est un fournisseur mondial de solutions de chaîne d'approvisionnement basées sur le nuage. La principale activité de la Société est le développement, la commercialisation et la vente de logiciels de gestion de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle de l'entreprise dans les domaines de la distribution, de l'entreposage, de la logistique du transport, des points d'utilisation et de la gestion des commandes.

Activités

La Société vend essentiellement ses logiciels sous forme d'abonnement à un logiciel en tant que service. La Société fournit également des services de conseil, de formation et de soutien. Tecsyst tire la plupart de ses revenus de clients situés aux États-Unis, au Canada et en Europe. Les clients de la société sont principalement des prestataires et fournisseurs des secteurs de la santé et des sciences de la vie, ainsi que des détaillants, des prestataires de services logistiques tiers et des distributeurs à gros volumes.

Chaînes d'approvisionnement

En tant que fournisseur de logiciels et de services professionnels de mise en œuvre, la chaîne d'approvisionnement de Tecsyst se limite en grande partie au matériel et aux logiciels. Par conséquent, la chaîne d'approvisionnement de Tecsyst est principalement composée des flux suivants :

- Fournisseurs de services tiers, fournisseurs services professionnels et fournisseurs de logiciels tiers (« fournisseurs tiers »).
- Produits matériels vendus aux clients dans le cadre de la gamme de produits de Tecsyst. Par exemple, Tecsyst propose des produits matériels de tiers tels que le stockage haute densité, les armoires RFID, les scanners et les imprimantes en tant que technologies de soutien. Tecsyst propose également des produits technologiques exclusifs tels que des panneaux et des portails RFID qui permettent aux systèmes de santé de suivre les produits médicaux dans les hôpitaux et les entrepôts.

Les risques liés à ces flux de la chaîne d'approvisionnement sont examinés en détail ci-dessous.

Politiques et procédures de diligence raisonnable

Code de conduite

Notre Code de conduite établit les valeurs et les attentes qui sous-tendent l'approche éthique que Tecsyst adopte dans ses activités. Le Code de conduite s'applique à tous les administrateurs, cadres et employés de l'entreprise. Le Code de conduite aborde les questions de travail forcé et de travail des enfants et affirme l'engagement de la Société à s'assurer que toutes les personnes travaillant pour le compte de Tecsyst respectent les normes éthiques les plus strictes. Le Code de conduite détaille les normes de comportement attendues de tous les employés en matière de conduite éthique dans notre milieu de travail, nos pratiques commerciales et nos relations avec les parties prenantes externes. En outre, le Code de conduite aborde des questions telles que les conflits d'intérêts, la protection et la comptabilisation des actifs de l'entreprise, la confidentialité des informations de l'entreprise, le respect des lois (y compris des lois applicables sur le travail forcé et au travail des enfants, telles que les lois sur l'emploi dans les juridictions concernées et les interdictions d'importation de biens fabriqués en tout ou en partie par le travail forcé ou le travail des enfants), et le signalement de toute violation connue ou suspectée du Code de conduite. Tous les employés de Tecsyst ont le devoir de signaler toute violation connue ou suspectée du Code de conduite ou de toute loi, règle ou réglementation applicable.

Tous les nouveaux employés passent une certification sur le Code de conduite lorsqu'ils rejoignent Tecsys. Le Code de conduite est revu chaque année par le conseil d'administration.

Politique de dénonciation

Notre politique de dénonciation encourage et permet spécifiquement aux employés de signaler toute violation du Code de conduite, de toute loi, règle ou réglementation applicable. En vertu de notre politique de dénonciation, Tecsys a mis en place une ligne d'assistance pour signaler les incidents, hébergée par un fournisseur de services tiers indépendant. Conformément à notre politique de dénonciation (revue annuellement par le conseil d'administration), Tecsys n'autorisera aucune forme de représailles à l'encontre des personnes ayant agi de manière véridique et de bonne foi.

Ressources humaines

Tecsys s'engage à fournir un milieu de travail qui valorise et respecte la valeur et la dignité inhérentes à chaque employé. Nos politiques de ressources humaines favorisent la protection de nos employés tout en encourageant la qualité, la diversité et l'inclusion. Ces politiques exigent que tous les employés confirment chaque année qu'ils ont lu le Code de conduite et qu'ils s'engagent à le respecter.

Procédure de diligence raisonnable

Actuellement, Tecsys n'a pas de processus de diligence raisonnable ciblant spécifiquement les questions de travail forcé et de travail des enfants au sein de ses opérations et de ses chaînes d'approvisionnement. Cependant, nous nous engageons à respecter les pratiques commerciales éthiques les plus strictes, comme le souligne notre Code de conduite interne. Nos employés sont tenus d'adhérer à ce Code, qui souligne l'importance d'un comportement légal et éthique. Si un employé a connaissance de pratiques de travail forcé ou de travail des enfants parmi nos fournisseurs ou vendeurs, il a le devoir de signaler rapidement ces problèmes à la Société. Tecsys prend ces rapports au sérieux et prendra les mesures nécessaires pour remédier à tout comportement illégal et contraire à l'éthique.

Déterminer le risque de travail forcé ou de travail des enfants

Risques liés au personnel et aux activités de Tecsys

Tecsys considère que le risque global de travail forcé et de travail des enfants au sein de ses opérations internes et de son personnel est négligeable. Nos politiques de ressources humaines, nos pratiques de recrutement et d'intégration contribuent à atténuer le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de notre personnel. Comme mentionné précédemment, nous avons des politiques de ressources humaines qui promeuvent la santé et la sécurité de nos employés sur le lieu de travail, ce qui réduit le risque de travail forcé.

Risques dans les chaînes d'approvisionnement de Tecsys

Compte tenu de la nature de ses activités et de son secteur d'activité, Tecsys considère que ses fournisseurs tiers présentent un faible risque de travail forcé ou de travail des enfants. La majorité de ces fournisseurs sont établis au Canada ou aux États-Unis, où l'environnement de travail est généralement bien réglementé et régi par des lois et des normes strictes en matière de travail.

Tecsys s'appuie sur des tiers pour fabriquer et/ou fournir des produits matériels. Ces tiers opèrent dans différents pays, dont le Canada, les États-Unis et l'Europe. Bien que nombre de ces produits proviennent de régions où le travail est bien réglementé, la complexité inhérente aux chaînes d'approvisionnement mondiales pose des défis en raison de la visibilité réduite des activités des sous-fournisseurs et des sous-traitants à plusieurs niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Cette visibilité réduite peut accroître le risque de pratiques de travail forcé ou de travail des enfants.

Gérer le risque de travail forcé ou de travail des enfants

Tecsys n'a pas actuellement de mesures de diligence supplémentaires qui traitent spécifiquement le risque découlant d'une visibilité réduite dans la chaîne d'approvisionnement pour les produits matériels.

Tecsys commence à prendre des mesures pour améliorer la communication et les politiques internes afin de sensibiliser davantage ses employés aux problèmes potentiels du travail forcé et du travail des enfants au sein de ses chaînes d'approvisionnement.

Clauses contractuelles - Services de conseil

Les contrats standard de services de conseil de Tecsys comprennent des clauses qui obligent le prestataire de services à respecter les lois applicables et à indemniser Tecsys en cas de non-respect de ces lois. Bien que ces clauses ne traitent pas spécifiquement du travail forcé ou du travail des enfants, elles abordent la question du respect des lois qui découlent, sans s'y limiter, des textes suivants : la Charte canadienne des droits et libertés, la Loi sur l'équité salariale et le Code canadien du travail.

Formation

Tecsys n'offre pas actuellement de formation à ses employés sur le travail forcé et/ou le travail des enfants. Tous les nouveaux employés doivent certifier qu'ils ont lu et compris le Code de conduite de Tecsys (décrit précédemment dans ce rapport). Tous les employés sont également tenus de confirmer chaque année qu'ils ont lu le Code de conduite et qu'ils s'engagent à le respecter.

Mesures de remédiation

Au cours du dernier exercice, Tecsys n'a identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités ou sa chaîne d'approvisionnement, ni aucune perte de revenus pour les familles les plus vulnérables résultant de mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités. Par conséquent, aucune mesure n'a été prise pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants, ni pour remédier à la perte de revenus des familles vulnérables.

Évaluation de l'efficacité

Comme décrit dans ce rapport, Tecsys a mis en place certaines mesures et politiques pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants. Toutefois, à ce jour, aucune action n'a été entreprise pour évaluer l'efficacité de ces mesures.

Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Tecsys Inc. conformément à l'article 11(4)(a) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans ce rapport. À ma connaissance, et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

J'ai le pouvoir d'engager la responsabilité de Tecsys Inc.



Peter Brereton

Administrateur, président et chef de la direction

Au nom du conseil d'administration de Tecsys Inc.

Le 31 mai 2026